

**MAIRIE DE ROSCOFF**

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 JUNI 2017**

L'an Deux Mil Dix-sept, le seize juin à VINGT heures TRENTE minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de ROSCOFF, en application des articles L. 2121-10 et L. 21-21-12 du code général des collectivités territoriales, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph SEITE, Maire.

**PRESENTS :**

Monsieur Joseph SEITE, Monsieur Daniel HYRIEN, Madame Maryvonne BOULCH, Monsieur Gilbert CHAPALAIN, Monsieur Patrick RENAULT, Monsieur Jean-Pierre ALANORE, Madame Marie-Françoise TANGUY-DILASSER, Madame Gisèle RIOU, Madame Brigitte LELEUX, Madame Marguerite ROBIN, Monsieur Alain CREIGNOU, Monsieur Alain CABIOCH, Madame Béatrice CREACH, Madame Isabelle KERVELLEC, Monsieur Ronan CHAPALAIN, Monsieur Jean-Claude DIROU, Madame Pascale BOU LAHDOU, Monsieur Jean-Luc DERRIEN, Madame Anne-Marie GUYADER-DENIEUL, Madame Béatrice NOBLOT, Madame Elisabeth COUCHOURON, Monsieur Michel AUTRET, Monsieur Stéphane AUDIC.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :**

Madame Sylviane MALEGEANT à Madame Marie-Françoise TANGUY-DILASSER  
Madame Viviane LE JANNOU à Monsieur Daniel HYRIEN

**ABSENTS :**

Monsieur Gildas LE BOT,  
Monsieur Maël DE CALAN,

En exercice : 27

- Présents : 23
- Votants : 25

Date de la convocation : 9 juin 2017

Monsieur Stéphane AUDIC a été élu secrétaire.

---

**1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2017**

Monsieur le Maire a rappelé aux membres du Conseil Municipal que le procès-verbal de la séance du 14 avril 2017 leur a été transmis sous forme de copie intégrale du registre des délibérations jointes à la convocation à la présente séance.

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT APPROUVÉ** le procès-verbal de la séance du 14 avril 2017 et ont signé sur le registre les membres présents ayant assisté :

Monsieur Joseph SEITE, Madame Maryvonne BOULCH, Monsieur Gilbert CHAPALAIN, Monsieur Patrick RENAULT, Madame Marie-Françoise TANGUY-DILASSER, Madame Gisèle RIOU, Madame Marguerite ROBIN, Monsieur Alain CREIGNOU, Monsieur Alain CABIOCH, Madame Béatrice CREACH, Monsieur Ronan CHAPALAIN, Monsieur Jean-Claude DIROU, Madame Pascale BOU LAHDOU, Monsieur Jean-Luc DERRIEN, Madame Béatrice NOBLOT, Madame Elisabeth COUCHOURON, Monsieur Michel AUTRET, Monsieur Stéphane AUDIC.

## **UTILISATION DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Monsieur le Maire a rendu compte de l'utilisation qu'il a effectué, de la délégation attribuée en vertu de l'article L-2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis la réunion de conseil du 14 avril 2017.

Il a informé le Conseil Municipal qu'il a été saisi de 17 demandes de préemption auxquelles il n'a pas donné suite, et qu'il a signé 7 décisions :

- DECISION n°2017-13 – Non reconduction du marché de fourniture de denrées alimentaires pour le restaurant municipal ; lot 8 : filets de poissons frais ; avec la société TERRE AZUR - GROUPE POMONA de PLOUEDERN (29) à compter du 18 juillet 2017
- DECISION n°2017-14 - Signature d'une convention relative au recrutement par le SDIS de sauveteurs sapeurs-pompiers saisonniers pour la surveillance de la plage de Roch Kroum du 7 juillet au 31 août 2017. La commune s'engage à rembourser le montant des indemnités horaires versées et les frais généraux supportés par le SDIS du Finistère.
- DECISION n°2017-15 - Signature d'une convention avec le Centre Nautique de Roscoff relative au financement de matériel d'investissement d'un montant de 14 000 € voté par le conseil municipal lors de l'approbation du Budget Primitif le 10 février 2017.
- DECISION n°2017-16 –Fixation des tarifs du marché du terroir lors des Journées Européennes du Patrimoine 2017
- DECISION n°2017-17 –Réhabilitation par l'intérieur du réseau de collecte des Eaux Usées confiée à la société ATEC Réhabilitation de PLERNEUF (22) pour un montant de 25 550 € H.T
- DECISION n°2017-18 – Construction de 18 caveaux confiée à la société SEVERE de ROSCOFF (29) pour un montant de 32 082,91 € H.T
- DECISION n°2017-19 - Fixation des tarifs de la Maison des Johnnies

## **2 - DECISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE**

Monsieur le Maire a proposé d'apporter une modification au budget annexe du port afin de prévoir des crédits pour reverser la TVA encaissée sur les produits de l'activité portuaire aux services fiscaux (P.J. n°1).

### **DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE**

#### **PORT**

<b>FONCTIONNEMENT</b>					
<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
article	Libellé	Montant	article	Libellé	Montant
6718	régul TVA sur années antérieures	25 000,00 €			
0,23	virement	- 25 000,00 €			
		- €			- €

***Crédit de TVA sur 2017 pour 23 525 € en cours (pas d'écriture)***

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
article	Libellé	Montant	article	Libellé	Montant
2315	Installations, matériel et outillages techniques	- 50 000,00 €	021		- 25 000,00 €
2182	remorque monocoque	25 000,00 €			
		<b>-25 000,00 €</b>			<b>-25 000,00 €</b>

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT ACCEPTÉ** la délibération budgétaire modificative proposée.

### **3 - DEMANDE DE SUBVENTION DES ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints et conseillers municipaux délégués ont proposé d'allouer les subventions telles que définies lors des réunions des différentes commissions municipales, pour l'année 2017. (P.J. n°2)

#### Article 6574 - SUBVENTIONS 2017 AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES

ASSOCIATIONS	ATTRIBUTIONS 2016	DEMANDES FAITES 2017	PROPOSITION DES COMMISSIONS
<b>ADMINISTRATION GENERALE - PERSONNEL - SECURITE ROUTIERE</b>			
UNC- UNC/AFN	540,00 €	540,00 €	540,00 €
Médaillés militaires - ROSCOFF	400,00 €	400,00 €	400,00 €
Les Cuivres du Haut Léon - Roscoff	350,00 €	350,00 €	350,00 €
Amicalement votre	660,00 €	560,00 €	560,00 €
La Prévention Routière - QUIMPER	50,00 €	non précisé	50,00 €
ADPC29 (Association départementale de protection civile du Finistère)		500,00 €	500,00 €
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>2 000,00 €</b>		<b>2 400,00 €</b>
<b>AFFAIRES RURALES</b>			
Société de Chasse "La Paysanne"	270,00 €	270,00 €	270,00 €
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>270,00 €</b>		<b>270,00 €</b>
<b>SPORTS</b>			
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS	24 930,00 €	35 000,00 €	22 000,00 €
Comité Semi marathon Haut Léon (Circuit pédestre) - ST POL	387,00 €	400,00 €	200,00 €
HANDISPORT CLUB LEONARD- ST POL	207,00 €	230,00 €	207,00 €
Rosko Rando - ROSCOFF	450,00 €	450,00 €	450,00 €
Centre nautique - Championnat de France handivalide 2017		3 000,00 €	1 000,00 €
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>25 974,00 €</b>		<b>23 857,00 €</b>
<b>AFFAIRES MARITIMES</b>			
Yacht Club	650,00 €	900,00 €	400,00 €
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>650,00 €</b>		<b>400,00 €</b>

<b>JEUNESSE - AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES</b>			
CLIS Notre Dame de Kerellon (1 enfant)	720,00 €	720,00 €	720,00 €
SKOL DIWAN - ST POL (6 enfants en 2016/2017 -625* 6)	3 750,00 €	3 750,00 €	3 750,00 €
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>4 470,00 €</b>		<b>4 470,00 €</b>
<b>AFFAIRES SOCIALES</b>			
Amicale de la 3ème Vague	850,00 €	850,00 €	850,00 €
Association Roscovite contre la Myopathie (organisation du Téléthon) -	150,00 €	250,00 €	200,00 €
Association Les Restaurants du cœur - ST POL + départemental	200,00 €	non précisé	200,00 €
Présence-écoute - ASP des Pays de Morlaix	80,00 €	non précisé	80,00 €
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>1 280,00 €</b>		<b>1 330,00 €</b>
<b>ANIMATION - ASSOCIATIONS - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>			
<b>ART &amp; CULTURE</b>	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Ass. Ar Boutou Nevez	1 800,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €
<b>TANGO A LA MER</b>	600,00 €	800,00 €	700,00 €
Reder Mor	180,00 €	300,00 €	200,00 €
<b>ROSKO LOISIRS</b>	270,00 €	300,00 €	270,00 €
Onion Jack		1 000,00 €	1 000,00 €
Association ZAO - Mondaramad	180,00 €	1 000,00 €	X
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>8 030,00 €</b>		<b>8 970,00 €</b>
<b>PATRIMOINE</b>			
Les amis du patrimoine à Roscoff	300,00 €	300,00 €	300,00 €
SPREV	1 526,00 €	1 526,00 €	1 526,00 €
HESCO (Héritage scientifique culturel Ouest)	/	1 000,00 €	100,00 €
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>1 826,00 €</b>		<b>1 926,00 €</b>
<b>TOURISME</b>			
LE LEON "A fer & à flots"	450,00 €	450,00 €	450,00 €
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>450,00 €</b>		<b>450,00 €</b>
<b>TOTAL DIVERSES ASSOCIATIONS</b>	<b>44 950,00 €</b>		<b>44 073,00 €</b>
<b>Article - Subventions d'équipement</b>			
Centre Nautique de Roscoff	14 000,00 €		14 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>14 000,00 €</b>		<b>14 000,00 €</b>

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :  
- **ONT ACCEPTÉ** le montant des subventions proposées.

#### **4 - RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE NAUTIQUE**

Une enquête publique a été organisée sur le projet de construction d'un centre nautique, du 16 mars au 18 avril 2017, et Monsieur Michel STRAUB, désigné commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Rennes le 19 janvier 2017. Monsieur STRAUB a remis son

rapport le 17 mai 2017 à Monsieur le Maire qui a invité les membres du conseil municipal à prendre acte du projet, assorti de 3 recommandations :

- la cohabitation voiture/piéton des rues Capitaine Coadou et Jeanne d'Arc doit être soigneusement étudiée tout comme les conditions de stationnement des riverains,
- les installations de nettoyage des embarcations doivent être conçues pour éviter toute pollution de l'eau du port,
- La diminution des nuisances pendant les travaux est un objectif à promouvoir même si la durée des travaux de gros œuvre semble réduite. (conclusions du rapport jointes, dossier complet consultable au secrétariat) (P.J. n°3)

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT PRIS ACTE** du rapport du commissaire enquêteur.

#### **5 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE**

Comme chaque année, Madame la Présidente du Conseil Départemental invite les communes et groupements de communes inférieurs à 10 000 habitants dotés de la compétence « voirie » à présenter des dossiers de demande de subvention au titre du produit des amendes de police. Lors de la commission permanente du 6 mars 2017, l'assemblée départementale a reconduit les mêmes thématiques qu'en 2016 : les liaisons piétonnes en lien avec la sécurité routière, les travaux de mise en accessibilité et de sécurisation des arrêts de transports en commun, les aménagements de sécurité aux abords des établissements recevant du public, en excluant toutefois les plateaux ralentisseurs et les créations de places de parking des dépenses éligibles. Monsieur le Maire a proposé de présenter un dossier afin d'obtenir une aide pour les travaux d'aménagement de voirie Rue de Kerioual estimés à 85 000 € H.T. Pour rappel une subvention a été attribuée pour ces travaux au titre de la DETR à hauteur de 10 %. (P.J. n°4)

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT AUTORISÉ** Monsieur le Maire à solliciter cette subvention.

#### **6 - ALIGNEMENT DE VOIRIE ROUTE DE PERHARIDY**

Un alignement de voirie a été réalisé dans le cadre de la vente d'un terrain appartenant à Monsieur NEDELEC Gilbert qui a accepté d'en céder une partie (parcelle cadastrée AV n°372p) à la commune afin de régulariser l'emprise de voirie existante route de Perharidy. Monsieur le Maire a demandé de l'autoriser à régulariser cette transaction au prix de l'euro symbolique; l'acte sera dressé par l'étude de Maître BIZIEN, Notaire à Saint-Pol de Léon, aux frais de la commune. (P.J. n°5)

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT AUTORISÉ** Monsieur le Maire à régulariser cette transaction.

#### **7 - RAPPORT DE LA COMMISSION D'EVALUATION DE TRANSFERT DES CHARGES**

Monsieur le Maire a proposé d'approuver le rapport de la Commission d'Evaluation de Transfert de Charges établi lors de sa réunion du 9 mars dernier. Il prend en compte la consolidation des compétences des deux précédents EPCI fusionnés au sein de Haut-Léon Communauté au 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour l'incendie et secours et l'instruction des autorisations de droit des sols. (P.J. n°6)

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT APPROUVÉ** le rapport de la Commission d'Evaluation de Transfert de Charges.

#### **8 - DOTATION DE COMPENSATION INSTRUCTION DES ADS**

Dans le cadre du schéma de mutualisation, les communes membres de la Communauté de Communes du Pays Léonard avaient arrêté un montant prévisionnel correspondant aux missions d'instruction des autorisations et actes relatifs, à l'occupation des sols. Pour la commune de Roscoff cette estimation s'élevait à 16 612 euros. En réalité, au vu de l'activité du service, le nombre d'actes traités est supérieur et la réduction de la dotation de compensation est arrêtée pour cette prestation à 23 986 euros.

Monsieur le Maire a invité les membres du conseil municipal à accepter la régularisation de la dotation de compensation à due concurrence.

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT ACCEPTÉ** la régularisation de la dotation de compensation pour l'instruction des ADS comme proposée.

### **9 - VENTE DE DEUX TONDEUSES**

Monsieur le Maire a proposé d'accepter la reprise de deux tondeuses de marque Honda pour un montant total de 600 €, par la Société SOFIMAT.

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT ACCEPTÉ** la vente des deux tondeuses aux conditions indiquées.

### **10 - MODIFICATION DU REGLEMENT DU MARCHE HEBDOMADAIRE**

Après avis de la commission « animation, associations culturelles et développement économique » réunie le 2 mai 2017, Monsieur le Maire a proposé d'adopter les modifications suggérées au règlement existant. Elles concernent :

- les modifications d'horaires,
- le paiement des droits de place
- et l'enlèvement des déchets

(P.J. n°7)

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT APPROUVÉ** le nouveau règlement du marché proposé.

### **11 - COMPTE RENDU D'ACTIVITES 2016 – EPF de Bretagne / ECO QUARTIER DE LA GARE**

Les acquisitions et cessions réalisées par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. L'Etablissement Public Foncier de Bretagne sollicité pour procéder à l'acquisition d'emprises foncières sur la commune pour la réalisation de l'éco quartier de la gare a fait parvenir le compte-rendu d'activité au 31/12/2016 que Monsieur le Maire a demandé aux membres du conseil municipal d'approuver. (P.J. n°8)

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT APPROUVÉ** le compte-rendu d'activités 2016 de l'Etablissement Public Foncier de Bretagne pour l'éco quartier de la gare.

### **12 - RAPPORT DU DELEGATAIRE DU CASINO DE ROSCOFF GROUPE TRANCHANT**

Monsieur le Maire a informé les membres du conseil municipal qu'il tient à leur disposition le rapport du délégataire du Casino de Roscoff « Groupe TRANCHANT » pour l'exercice 2015/2016, au secrétariat de la mairie.

#### **Question orale de M. AUDIC :**

« Monsieur le Maire,

Ce mois de juin, nous avons eu le droit à un feuilleton dans la presse concernant l'emplacement des nouveaux containers à déchets installés par Haut-Léon communauté sur la commune, en particulier le long du port et plus précisément celui placé entre l'aire de pétanque et la rue, devant le café Ty Pierre.

L'idée est louable. Faire disparaître les containers à roulettes assez disgracieux et pouvoir prendre en charge la quantité importante de déchets générés par les restaurateurs. Ce type de container n'est pas la panacée mais c'est sûrement un progrès.

Je voudrais revenir sur plusieurs points que ces événements soulignent.

Le premier point, c'est celui de l'absence de concertation, ou de la façon dont elle est menée. En commission travaux, nous avons eu l'information sur l'installation de containers, mais rien sur les emplacements. Peut-être que l'emplacement à problème aurait éveillé notre attention. Mon sentiment est que lors des commissions, les personnes présentes sont plutôt concentrées et attentives aux points abordés. Le point litigieux nous aurait certainement alerté. Je m'interroge aussi sur la concertation qui a pu être faite au niveau des riverains puisque l'emplacement qui a été choisi était clairement inadéquat. De même, on est content de voir à la lecture des journaux que l'ASSR se mobilise par une pétition, et qu'elle obtient de contribuer au choix du nouveau site. Je suis heureux de voir que la municipalité est à l'écoute des associations. Mais on peut se demander aussi pourquoi la commission adéquate (travaux, urbanisme), n'a pas été conviée pour la résolution du problème, pour le choix d'un nouvel emplacement.

Finalement, ça ne serait pas très grave s'il suffisait de déplacer les containers pour les mettre ailleurs, mais il se trouve que cette erreur a un coût, comme cela a été souligné par Mr Le Pors, en charge du pôle environnement à Haut-Léon communauté, qui précise (dans la presse) que c'est bien sûr la commune de Roscoff qui en assumera financièrement les conséquences.

Je souhaiterais donc que les commissions puissent être un peu plus impliquées dans un certain nombre de décisions, ce qui permettrait d'éviter ou de limiter de telles erreurs.

Ensuite j'aimerais savoir quelle démarche a été suivie pour aboutir au choix de l'emplacement des containers.

Enfin, j'aimerais savoir, avec les fournitures et les travaux, quel est le surcoût engendré par le choix d'un nouvel emplacement pour les poubelles.

Monsieur le Maire, je vous remercie. »

Réponse de Monsieur le Maire :

« Une réunion de concertation s'est tenue il y a quelques mois et seuls deux commerçants y ont participé.

Nous pensions tous que les bornes qui devaient être installées seraient identiques à celles en place depuis 2016, place Lacaze Duthiers. Nous avons été surpris par leur hauteur et leur impact sur l'environnement, sur l'aire de pétanque. Nous avons donc trouvé la solution sur le parking derrière la Poste en concertation, à nouveau avec les usagers et après avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France avant que Haut Léon Communauté ne communique sur la dépense qui serait à la charge de la commune et que l'ASSR ne lance une pétition. Ces démarches sont regrettables.

J'assume l'entière responsabilité de ce déplacement dont le coût est estimé à 18 000 € H.T. Pour mémoire le coût de l'investissement de Haut Léon Communauté sur Roscoff s'est élevé à 158 025 € HT. Je pense qu'à présent ce dispositif est apprécié. »

---

Affiché le 27 juin 2017